



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Jus de raisin

Question écrite n° 18450

Texte de la question

M. Jean-Paul Fuchs attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur une proposition intéressante d'une association de prévention et de lutte contre l'alcoolisme de son département afin de favoriser la production de jus de raisin. Une autorisation ouvrant la possibilité aux caves coopératives d'utiliser les volumes de dépassement issus de parcelles AOC rendrait ainsi rentable pour ces entreprises viticoles la production de jus de raisin. Cette autorisation permettrait de promouvoir un produit régional de qualité dont la demande, sous forme de pétillant, par exemple, ne cesse de croître. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Jusqu'en 1992, la transformation en jus de raisin des volumes de vins, produits en dépassement du plafond limite de classement (PLC) des AOC, était autorisée. A la demande des professionnels viticoles réunis au sein de l'INAO, cette possibilité a été supprimée par un arrêté interministeriel de 1992. Il apparaissait en effet nécessaire de prévoir que les volumes produits en dépassement du PLC ne puissent pas être valorisés afin que les producteurs de vin à appellation d'origine ne soient pas tentés de rechercher des hauts rendements, contraires à toute politique de qualité. Les volumes produits en dépassement du PLC ne peuvent donc plus être destinés qu'à la distillation, sans possibilité pour le viticulteur d'en exiger une rémunération. La situation globalement excédentaire du secteur viticole français et communautaire et la recherche constante d'une amélioration qualitative des vins ne permettent pas de revenir sur la décision adoptée par la profession et l'administration en 1992.

Données clés

Auteur : [M. Fuchs Jean-Paul](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18450

Rubrique : Boissons et alcools

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 1994, page 4717

Réponse publiée le : 6 février 1995, page 689